

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 15 avril 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

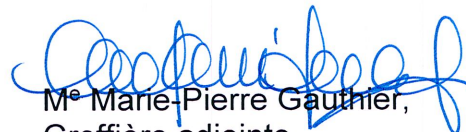
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1805, rue des Sous-Bois

Demande déposée le 4 mars 2019 pour Mme Annie Robert concernant le lot 4 227 215, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1805, rue des Sous-Bois.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour une résidence unifamiliale isolée existante, une marge latérale droite de 1,10 mètre, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 2 mètres;

Donné à Magog, le 18 mars 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe